



(11) **EP 2 281 613 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
09.02.2011 Bulletin 2011/06

(51) Int Cl.:
A63C 5/00 (2006.01) A63C 5/12 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **10171665.2**

(22) Date de dépôt: **03.08.2010**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME RS

- **Christoud, Jacky**
38500, SAINT CASSIEN (FR)
- **Chaumat, Bernard**
38850 CHIRENS (FR)
- **Gaboyer, Cédric**
38140 IZEAUX (FR)

(30) Priorité: **06.08.2009 FR 0955521**

(74) Mandataire: **Bugnion Genève**
Bugnion SA
10, route de Florissant
Case Postale 375
1211 Genève 12 (CH)

(71) Demandeur: **Skis Rossignol**
38430 Saint-Jean de Moirans (FR)

(72) Inventeurs:

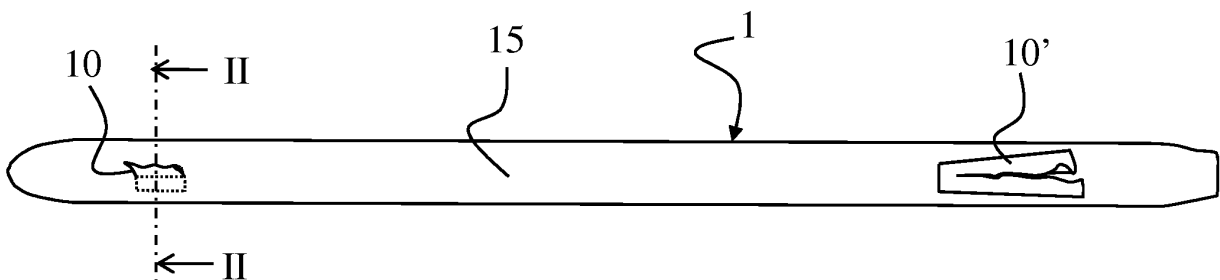
- **Meyer, Anne-Laure**
38000 GRENOBLE (FR)

(54) **Planche de glisse avec élément de décoration**

(57) Couche supérieure de protection (6) pour planche de glisse, **caractérisée en ce qu'elle** comprend au moins un élément de décoration (10 ; 10') traversant au moins une fente ou trou (7 ; 7') de la couche supérieure

de protection (6), comprenant au moins une partie inférieure (11 ; 11') disposée sous la couche supérieure de protection (6) et au moins une partie supérieure (12) disposée au-dessus de la couche supérieure de protection (6).

Fig.1



EP 2 281 613 A1

Description

[0001] L'invention concerne une planche de glisse, de type ski ou snowboard, comprenant un élément de décoration. Elle concerne aussi une couche supérieure de protection avec décoration d'une telle planche de glisse. Elle concerne aussi un procédé de fabrication d'une telle couche supérieure de protection pour planche de glisse, comprenant un procédé de décoration de sa surface supérieure.

[0002] Certains procédés de décoration de la surface supérieure d'une planche de glisse consistent en l'ajout de pièces de décoration. Ces procédés doivent répondre à de nombreuses contraintes parmi lesquelles :

- rester autant que possible compatibles avec les procédés existants de fabrication de planche de glisse, notamment avec les procédés utilisant un moulage, des adhésifs de type résines époxy ou mousses de polyuréthanes dans leur phase d'expansion, pour des raisons économiques et pour ne pas affecter la performance de la planche de glisse ;
- résister à la fragilité apportée au collage par des surpressions locales suite à l'ajout de pièces de décoration en surépaisseur ;
- atteindre une grande résistance pour ne pas s'arracher sous l'effet d'éventuels chocs avec les cares de la planche de glisse ou sous l'effet de flexions de la planche de glisse lors de sa pratique, ou sous l'effet de chocs lors de sa manipulation ou de son transport. La décoration doit aussi résister aux contraintes liées aux conditions extrêmes environnementales, de basse température, d'humidité, d'ensoleillement...

[0003] Le document EP1247550 décrit un procédé de fabrication d'une planche de glisse qui consiste à réaliser un élément de décoration par un insert de décoration, en matériau polymérique, inséré dans une découpe de la couche supérieure de la planche de glisse. Un film polymère de grande dimension est disposé sous l'insert pour assurer l'étanchéité et éviter la remontée d'un adhésif vers la surface supérieure de la planche de glisse au travers des découpes.

[0004] Le document EP1952852 décrit une variante du procédé de fabrication précédent, adaptée pour l'utilisation d'inserts en matériau fibreux non imprégné, de type tissu souple, qui s'étendent au moins partiellement sous la couche supérieure de la planche de glisse et sont protégés par un film d'étanchéité de plus grande dimension.

[0005] Finalement, ces procédés de décoration de la surface d'une planche de glisse consistent en la juxtaposition d'éléments différents au niveau de sa surface supérieure, en veillant à obtenir une surface supérieure plane et décorée au niveau de la décoration.

[0006] Il existe aujourd'hui un besoin d'une autre solution de décoration des planches de glisse que ceux

existants.

[0007] Ainsi, un objet général de l'invention est de proposer une solution de décoration de la surface supérieure d'une planche de glisse.

5 **[0008]** A cet effet, l'invention repose sur une couche supérieure de protection pour planche de glisse, **caractérisée en ce qu'**elle comprend au moins un élément de décoration traversant au moins une fente ou trou de la
10 couche supérieure de protection, comprenant au moins une partie inférieure disposée sous la couche supérieure de protection et au moins une partie supérieure mobile disposée au-dessus de la couche supérieure de protection.

[0009] L'invention est plus précisément définie par les revendications.

15 **[0010]** Ces objets, caractéristiques et avantages de la présente invention seront exposés en détail dans la description suivante d'un mode d'exécution particulier fait à titre non-limitatif en relation avec les figures jointes parmi
20 lesquelles :

La figure 1 représente une vue de dessus d'un ski comprenant des éléments de décoration selon un mode d'exécution de l'invention.

25

La figure 2 représente une vue en coupe transversale II-II du ski selon le mode d'exécution de l'invention.

30

La figure 3 représente une vue en coupe transversale d'un ski comprenant un élément de décoration selon une première variante du mode d'exécution de l'invention.

35

La figure 4 représente une vue en coupe transversale d'un ski comprenant un élément de décoration selon une seconde variante du mode d'exécution de l'invention.

40

La figure 5 représente une vue en coupe transversale d'un ski comprenant un élément de décoration selon une troisième variante du mode d'exécution de l'invention.

45

La figure 6 représente une vue en coupe transversale d'un ski comprenant un élément de décoration selon une quatrième variante du mode d'exécution de l'invention.

50

[0011] L'invention va maintenant être détaillée à partir d'une implémentation sur un ski. Elle pourrait naturellement être appliquée sur toute autre planche de glisse, comme un snowboard.

55

[0012] Les figures 1 et 2 illustrent ainsi un mode d'exécution d'un ski 1 selon l'invention, qui comprend deux éléments de décoration 10, 10' aménagés au niveau de sa surface supérieure 15.

[0013] Le ski comprend de manière classique une se-

melle inférieure 2 bordée de carres 3. Un noyau 4, qui peut être obtenu de différentes manières, soit à partir d'un élément fabriqué séparément, soit formé par injection, est disposé sur la semelle 2, éventuellement par l'intermédiaire d'un renfort inférieur non représenté et éventuellement bordé par des renforts longitudinaux 5.

[0014] En variante, la structure inférieure de la planche de glisse pourrait présenter toute autre structure classique de l'état de la technique, comme les structures de type "sandwich" ou "coque".

[0015] L'invention porte sur la partie supérieure de la planche de glisse dont la surface supérieure 15 visible lors de la pratique du ski présente une décoration. Pour cela, cette surface supérieure est principalement obtenue par une couche supérieure de protection 6, qui s'étend depuis un premier renfort latéral 5 jusqu'au second renfort latéral 5.

[0016] Selon un élément essentiel de l'invention, cette couche supérieure de protection 6 présente au moins une fente ou un trou 7 au travers de laquelle passe un élément de décoration 10, qui présente une première partie inférieure 11 sous la couche de protection 6, et une seconde partie supérieure 12 au-dessus de la surface supérieure 15.

[0017] Selon ce mode d'exécution représenté sur la figure 2, la partie supérieure 12 de l'élément de décoration 10 présente une extrémité libre 13 et une mobilité rappelant par exemple une étiquette de vêtement dans le cas d'un élément de décoration en matériau souple de type textile, à base de matériau fibreux non imprégné.

[0018] La fente 7 peut présenter toute orientation et toute longueur, et une largeur de très faible dimension inférieure à 2 millimètres, et avantageusement inférieure à 1 millimètre, correspondant à l'épaisseur de l'élément de décoration 10. Elle peut être réalisée par toute opération de poinçonnage, emboutissage ou découpage de la couche supérieure de renfort 6 du ski. Elle peut par exemple être obtenue par une simple entaille réalisée avec une lame, sans retrait de matière au niveau de cette entaille. Dans ce cas, la fente sera simplement écartée lors du passage de l'élément de décoration pour épouser exactement sa dimension. La fente peut aussi présenter toute longueur, même une très faible longueur, auquel cas elle se présente sous la forme d'un trou. Enfin, la fente peut aussi présenter une largeur supérieure à l'épaisseur de l'élément de décoration, sans sortir du concept de l'invention. Cette solution présente l'avantage d'une grande simplicité puisqu'il n'y a pas besoin de réaliser des découpes aux dimensions précises, afin de loger un insert dans les découpes. Au contraire, la couche supérieure 6 de la planche de glisse reste presque intacte, présente une surface supérieure 15 sensiblement plane et continue et il existe une tolérance importante sur la dimension des fentes pour atteindre un résultat satisfaisant. Il en ressort un procédé de décoration plus simple et économique, tout en offrant de nombreuses possibilités, comme cela sera illustré par la suite.

[0019] En variante, le trou peut présenter toutes di-

mensions permettant le passage d'un élément de décoration en forme de cordon ou ficelle, jusqu'à un diamètre inférieur ou égal à 5 millimètres, de préférence inférieur à 2 millimètres.

[0020] Ensuite, la planche de glisse peut comprendre de manière connue une couche de renfort 8 disposée entre le noyau 4 et l'ensemble formé par la couche supérieure 6 et l'élément de décoration 10. De plus, une couche d'étanchéité 9 s'étend sous la couche de protection 6 de manière à recouvrir intégralement la fente 7 et la partie inférieure 11 de l'élément de décoration 10, et même s'étendre au-delà de la frontière de cette partie inférieure 11 et de la fente 7, de sorte de venir en contact avec la surface inférieure de la couche supérieure 6, pour garantir l'étanchéité vis-à-vis des éléments inférieurs de la structure du ski. De plus, afin d'améliorer encore le maintien de l'élément de décoration 10, un autre élément de collage 9' peut être positionné entre la partie inférieure 11 de l'élément de décoration 10 et la surface inférieure de la couche de protection 6.

[0021] Bien entendu, l'ensemble supérieur du ski peut comporter également d'autres éléments de renfort ou d'autres structures sans sortir du concept de l'invention.

[0022] La couche supérieure de protection 6 est réalisée classiquement à base d'un matériau polymérique de type thermoplastique, et peut recevoir sur sa face inférieure et/ou supérieure différentes couches d'encre ou de vernis. Dans certaines variantes de réalisation, la couche supérieure de protection peut être réalisée à base de feuilles de divers matériaux, tels que des feuilles à base de bois, en particulier de bambou ou analogue, et de façon générale de toute autre matière végétale. Il peut également s'agir de textiles différents de ceux formant l'élément additionnel, en termes de matières, de couleur, ou plus généralement d'aspect. Ainsi, nous appelons couche supérieure de protection toute couche supérieure de la planche de glisse, éventuellement recouverte par une couche de vernis, d'encre, un film de faible dimension, qui remplit la fonction de protéger le coeur de la structure de la planche de glisse et sert de support à la décoration de la planche de glisse.

[0023] La couche de renfort fibreux 8 peut être réalisée de différentes manières, et en particulier à base d'une ou plusieurs nappes de fils, tissés ou non. Cette nappe est imprégnée d'une résine thermodurcissable, qui, lorsqu'elle est totalement réticulée, confère une grande rigidité à la nappe qui contribue à la raideur de la planche.

[0024] Typiquement, les résines employées peuvent être à base de composés Epoxy ou polyuréthane.

[0025] Conformément à l'invention, la couche supérieure 6 du ski permet le passage d'un élément de décoration 10, qui peut être réalisé dans de nombreux matériaux différents pour obtenir différents effets esthétiques. A titre d'exemple, on peut citer des étoffes tissées du style toile Denim, pouvant avoir subi des opérations de vieillissement, et qui possède une bonne résistance aux rayures et aux chocs de carres, ou bien encore des étoffes présentant une épaisseur plus importante, du type

tricot de laine en particulier. Ce textile peut également inclure différents éléments de décoration supplémentaire, tel que des motifs imprimés ou des éléments tels que broderies, coutures ou analogue. Il peut également s'agir de textiles ajourés, tels que des dentelles ou analogues. Selon un autre exemple, l'élément de décoration peut être en tout matériau plastique ou métallique, comme une feuille de plastique ou une lamelle métallique.

[0026] La couche d'étanchéité 9 envisagée peut être réalisée à base d'un film du type multicouche pour assurer une bonne étanchéité et un collage aux couches adjacentes. Elles peuvent comprendre un matériau polymérique formant barrière d'étanchéité. De manière à empêcher toute migration de résine depuis la couche de renfort 8 vers l'élément de décoration 10, notamment lorsque ce dernier est un matériau textile, la couche d'étanchéité inférieure 9 déborde du pourtour de la couche textile d'une distance qui est fixée en fonction de la viscosité de la résine employée, aux températures de moulage, de la porosité de la couche textile et des conditions opératoires. En pratique, cette distance peut être de l'ordre de quelques millimètres ou centimètres, au moins égale à 1 millimètre.

[0027] De même, l'élément de décoration 10 comprend une partie inférieure 11 qui s'étend sous la couche supérieure de protection 6 d'une certaine distance minimale, pour assurer son maintien. Dans le cas d'un élément de décoration en matériau textile, la partie inférieure 11 peut présenter une longueur au moins comprise entre 5 et 15 millimètres, d'au moins 10 millimètres pour une petite étiquette. Cette longueur est augmentée pour une plus grande étiquette ou pour tout élément de décoration potentiellement soumis à des efforts d'arrachement importants. En variante, la couche supérieure de protection de la planche de glisse peut être transparente au niveau de la décoration, pour rendre visible la partie de l'élément de décoration positionnée sous la couche de protection, auquel cas cette partie inférieure peut présenter des longueurs plus importantes pour un effet esthétique.

[0028] L'invention porte aussi sur le procédé de fabrication d'une couche supérieure de protection pour une planche de glisse, qui comprend la solidarisation de l'élément de décoration 10 à la couche supérieure de protection 6, dans laquelle une ou plusieurs fente(s) et/ou trou(s) ont été préalablement réalisés. Cet assemblage peut être obtenu par exemple par l'intermédiaire d'une ou plusieurs couche(s) d'étanchéité 9, par collage, couture ou tout autre moyen de fixation. Dans le cas de la couture, le fil de couture qui assure l'assemblage peut être utilisé pour créer un décor tel qu'une broderie, en passant de façon continue des zones apparentes de la couche textile de l'élément additionnel à la couche supérieure de protection.

[0029] Cet assemblage formant une couche supérieure de protection décorée est ensuite assemblé avec notamment un noyau pour former la structure complète d'une planche de glisse. L'ensemble des composants de

la planche de glisse est disposé dans un moule, le couvercle du moule est ensuite refermé et l'application d'une pression et d'une température élevées provoque d'une part la réticulation de la résine contenue dans la couche de renfort 8 et la déformation des différentes couches de telle sorte d'obtenir la planche de glisse dans sa géométrie finale. En remarque, la mobilité de l'élément de décoration sur le dessus de la couche de décoration permet son positionnement facile dans un moule de fabrication puisque l'élément de décoration peut être écrasé contre la surface supérieure de la couche de décoration.

[0030] Le concept de l'invention permet d'atteindre différents effets esthétiques, dont certaines variantes sont représentées schématiquement à titre d'exemples sur les figures 3 à 6. Les mêmes références sont utilisées pour les éléments correspondants sur ces différentes figures.

[0031] La figure 3 représente une réalisation dans laquelle un même élément de décoration 10 traverse deux fentes distinctes 7, 7' de la couche de protection 6, de sorte que sa partie supérieure 12 soit maintenue au-dessus de la surface supérieure 15 de la planche de glisse par deux extrémités. L'élément de décoration ne présente ainsi plus d'extrémité libre mais une première partie inférieure 11 s'étendant depuis la première fente 7 et une seconde partie inférieure 11' s'étendant depuis la seconde fente 7'. Ces différentes parties inférieures 11, 11' sont protégées du reste de la structure du ski par un élément d'étanchéité 9 et collées par des éléments de collage 9', 9". Naturellement, l'élément de décoration 10 pourrait même traverser plus de deux fentes 7, 7' de la couche supérieure de la planche de glisse.

[0032] La figure 4 représente une autre variante de réalisation dans laquelle l'élément de décoration 10 traverse aussi deux fentes 7, 7' de sorte que ses deux extrémités 13, 13' de deux parties supérieures 12, 12' distinctes se trouvent libres au-dessus de la surface 15 de la planche de glisse. Ces deux extrémités libres 13, 13' peuvent être fixées entre elles, comme cela est représenté, ou indépendantes. Dans une telle configuration, il est envisageable, notamment dans le cas d'un élément de décoration en matériau textile, de positionner un élément d'étanchéité 9 s'étendant d'une fente 7 à l'autre 7', en recouvrant la partie inférieure 11 de l'élément de décoration et s'étendant légèrement au-delà des fentes 7, 7', par exemple de quelques millimètres, avantageusement d'au moins 1 millimètre.

[0033] La figure 5 représente une autre variante de réalisation dans laquelle deux éléments de décoration distincts 10, 10' sont disposés de manière symétrique dans la structure supérieure de la planche de glisse de sorte que leurs deux extrémités libres 13, 13' viennent en vis-à-vis et puissent être reliées par un dispositif de fixation, comme une fermeture éclair 14, soit dans un but uniquement de décoration soit pour former une poche 16 de rangement à la surface de la planche de glisse.

[0034] La figure 6 représente une autre variante de réalisation, dans laquelle l'extrémité libre 13 de la partie

supérieure 12 de l'élément de décoration est équipé d'un dispositif de liaison 17, de type à velours et crochets (VELCRO ou scratch) par exemple, permettant la fixation d'un accessoire ou d'un élément de décoration 20 complémentaire distinct et amovible.

[0035] De nombreuses autres variantes peuvent être aisément déduites des exemples précédents en les combinant par exemple. L'élément de décoration 10 peut ainsi présenter plusieurs parties inférieures 11 et/ou plusieurs parties supérieures 12.

[0036] Ainsi, dans tous les cas, l'élément de décoration présente une partie indépendante au-dessus de la surface de la planche de glisse, non fixée sur cette surface, dotée d'une mobilité par rapport à cette surface, du fait de sa souplesse ou flexibilité. Par exemple, sur les réalisations représentées par les figures 2, 4 et 6, l'élément de décoration, qui se présente sous la forme d'une étiquette positionnée au travers d'une fente ou d'un cordon positionné au travers d'un trou, présente une extrémité libre au-dessus de la surface de la planche de glisse mobile par rapport à cette planche de glisse. Sur les réalisations illustrées par les figures 3 et 5, l'élément de décoration ne présente pas une extrémité libre mais une partie centrale libre, pouvant présenter un espace au-dessus de la surface de décoration de la planche de glisse, en tous cas présentant une flexibilité et souplesse permettant sa mobilité par rapport à la surface de la planche de glisse. Ainsi, dans tous les cas, l'invention met en oeuvre le concept d'élément de décoration présentant une mobilité par rapport à la surface d'une planche de glisse, qui lui permet de présenter différents aspects au cours du temps, par sa déformation relativement à la surface de la planche de glisse. Cette déformation peut être obtenue automatiquement naturellement du fait du matériau très souple utilisé et de sa liberté de déplacement, mis en mouvement simplement par un coup de vent, ou peut nécessiter une intervention manuelle de l'utilisateur pour un autre matériau plus rigide mais déformable et mobile.

[0037] De plus, l'élément de décoration peut se présenter sous la forme d'une seule pièce, ce qui facilite sa fabrication. Toutefois, il peut aussi être fabriqué par l'assemblage de plusieurs pièces, par couture, collage, etc., si cela répond à une esthétique recherchée.

[0038] Finalement, l'invention a été présentée comme offrant de nombreuses possibilités de décoration par un élément appelé de décoration. Toutefois, elle est compatible avec d'autres applications dans lesquelles l'élément de décoration peut de plus remplir des fonctions techniques, qui peuvent même être privilégiées au détriment de l'aspect de décoration, sans sortir du cadre de la présente invention. Ainsi, l'extrémité libre de l'élément de décoration peut former une poignée de préhension pour faciliter le transport et la fixation de la planche de glisse. Cette extrémité libre peut en variante être adaptée pour la fixation d'une poignée distincte. De plus, l'extrémité libre peut être suffisamment longue pour permettre l'attache de deux skis entre eux par exemple, pour favo-

riser leur stockage et leur transport. De plus, comme cela a été évoqué, l'élément de décoration peut servir de support pour la fixation d'accessoires, comme un frein, ou pour la fixation d'éléments de décoration. Enfin, il peut former des poches de stockage à la surface de la planche de glisse, permettant par exemple de stocker des clés, un forfait, un porte-monnaie...

[0039] Naturellement, l'invention ne porte pas sur la forme de l'élément de décoration en tant que telle, qui peut présenter toutes formes. La fente sur la planche de glisse peut ainsi elle-même présenter toutes formes et dimensions adaptées, être rectiligne, courbe... De plus, plusieurs éléments de décoration indépendants peuvent bien sûr être disposés sur la même planche de glisse. Enfin, il faut noter que la présente décoration de l'invention peut être combinée avec les autres procédés de décoration existants.

20 Revendications

1. Couche supérieure de protection (6) pour planche de glisse, **caractérisée en ce qu'**elle comprend au moins un élément de décoration (10 ; 10') traversant au moins une fente ou trou (7 ; 7') de la couche supérieure de protection (6), comprenant au moins une partie inférieure (11 ; 11') disposée sous la couche supérieure de protection (6) et au moins une partie supérieure (12) mobile disposée au-dessus de la couche supérieure de protection (6).
2. Couche supérieure de protection (6) selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** le au moins un élément de décoration (10) est formé d'une couche d'un matériau fibreux non imprégné, de type textile ou tissu, et **en ce qu'**elle comprend un élément d'étanchéité (9) s'étendant sous la au moins une partie inférieure (11 ; 11') de l'élément de décoration (10) et sous la au moins une fente ou trou (7 ; 7') en débordant de cette au moins une partie inférieure (11 ; 11') et de la au moins une fente ou trou (7 ; 7') pour venir au contact de la face inférieure de la couche supérieure de protection (6).
3. Couche supérieure de protection (6) selon la revendication précédente, **caractérisée en ce que** l'élément d'étanchéité (9) comprend un matériau polymérique formant barrière d'étanchéité.
4. Planche de glisse, **caractérisée en ce qu'**elle comprend une couche supérieure de protection (6) selon l'une des revendications précédentes.
5. Planche de glisse selon la revendication précédente, comportant un noyau (4) recouvert d'une couche de renfort (8) imprégnée d'une résine polymérisée, **caractérisée en ce que** le au moins un élément de décoration (10) est formé d'une couche d'un maté-

- riau fibreux non imprégné, et **en ce qu'**elle comprend un élément d'étanchéité (9) s'étendant sous la au moins une partie inférieure (11 ; 11') de l'élément de décoration (10) et sous la au moins une fente ou trou (7 ; 7') en débordant de cette au moins une partie inférieure (11 ; 11') et de la au moins une fente ou trou (7 ; 7') pour venir au contact de la face inférieure de la couche supérieure de protection (6) et former une barrière d'étanchéité entre la résine de la couche de renfort (8) et l'élément de décoration (10).
6. Planche de glisse selon l'une des revendications 4 ou 5, **caractérisée en ce qu'**elle comprend un élément de décoration (10) dont l'extrémité (13) d'une partie supérieure (12) est libre, comme une étiquette ou un cordon.
7. Planche de glisse selon l'une des revendications 4 à 6, **caractérisée en ce qu'**elle comprend un élément de décoration (10) traversant deux fentes ou trous (7, 7') de la couche supérieure de protection (6), présentant deux parties inférieures (11, 11') sous la couche supérieure de protection (6) et une partie supérieure (12) au-dessus de la couche supérieure de protection (6).
8. Planche de glisse selon l'une des revendications 4 à 7, **caractérisée en ce qu'**elle comprend un élément de décoration (10) traversant deux fentes ou trous (7, 7') de la couche supérieure de protection (6), présentant une partie inférieure (11) sous la couche supérieure de protection (6) et deux parties supérieures (12, 12') au-dessus de la couche supérieure de protection (6).
9. Planche de glisse selon l'une des revendications 4 à 8, **caractérisée en ce qu'**elle comprend deux éléments de décoration (10 ; 10') comprenant chacun une partie supérieure (12 ; 12') dont les extrémités sont reliées par un élément de fixation de type fermeture éclair (14).
10. Planche de glisse selon l'une des revendications 4 à 9, **caractérisée en ce qu'**elle comprend un élément de décoration (10) dont la partie supérieure (12) comprend un élément de liaison (17) de type velours et crochets, ou forme une poignée ou forme une bande de longueur suffisante pour former une sangle de portage de la planche de glisse.
11. Planche de glisse selon l'une des revendications 4 à 10, **caractérisée en ce que** le au moins un élément de décoration (10) comprend un matériau fibreux de type textile, et/ou un matériau plastique et/ou un matériau métallique.
12. Planche de glisse selon l'une des revendications 4 à 11, **caractérisée en ce que** la au moins une fente présente une largeur inférieure ou égale à 2 millimètres ou **en ce que** le au moins un trou présente un diamètre inférieur ou égal à 5 millimètres.
13. Procédé de fabrication d'une couche supérieure de protection (6) pour planche de glisse selon l'une des revendications 4 à 12, **caractérisé en ce qu'**il comprend une étape de réalisation d'au moins une fente ou trou (7 ; 7') dans la couche supérieure de protection (6) de la planche de glisse, et une étape de passage d'un élément de décoration (10) au travers de la au moins une fente ou trou (7 ; 7').
14. Procédé de fabrication d'une couche supérieure de protection (6) pour planche de glisse selon la revendication précédente, **caractérisé en ce qu'**il comprend une étape supplémentaire consistant à recouvrir une partie inférieure (11) de l'élément de décoration (10) avec un élément d'étanchéité (9) ayant des dimensions supérieures à celles de la partie inférieure (11) et de la fente ou trou (7) qu'elle traverse de sorte de garantir l'étanchéité.
15. Procédé de fabrication d'une planche de glisse, **caractérisé en ce qu'**il comprend une étape de réalisation d'une couche supérieure de protection (6) selon l'une des revendications 13 ou 14 et une étape d'assemblage d'un noyau (4) avec la couche supérieure de protection (6) et son au moins un élément de décoration (10 ; 10').

Fig.3

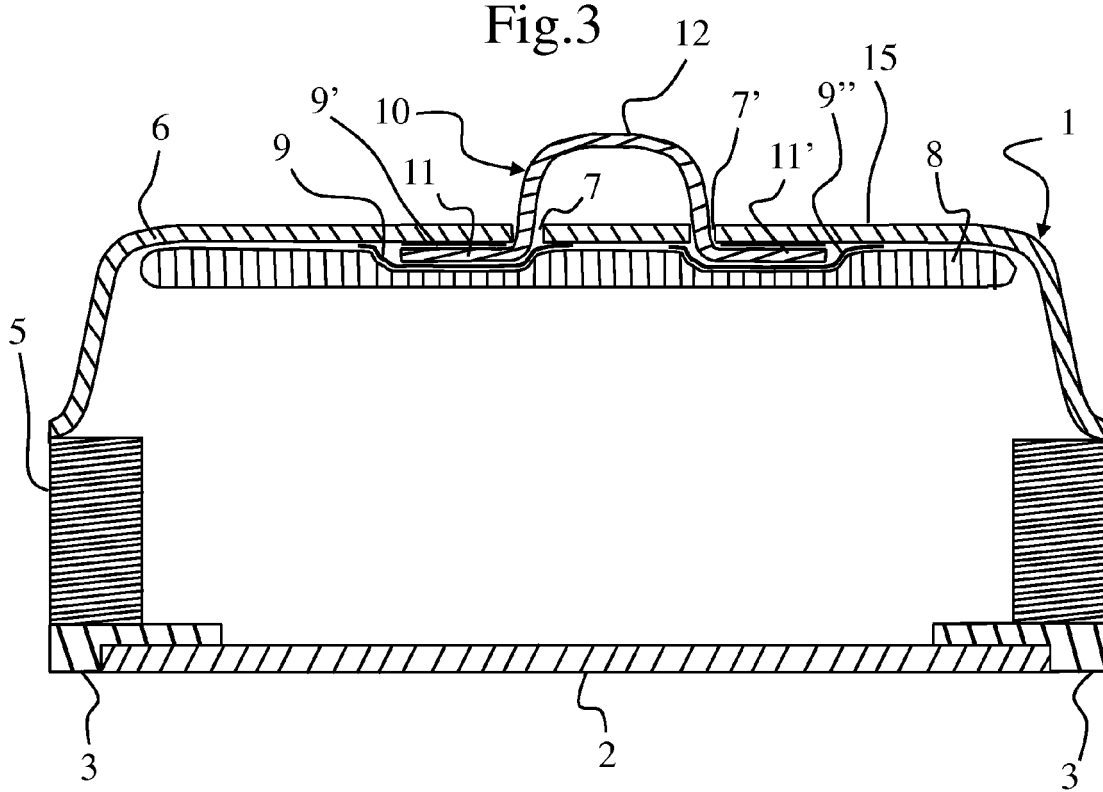
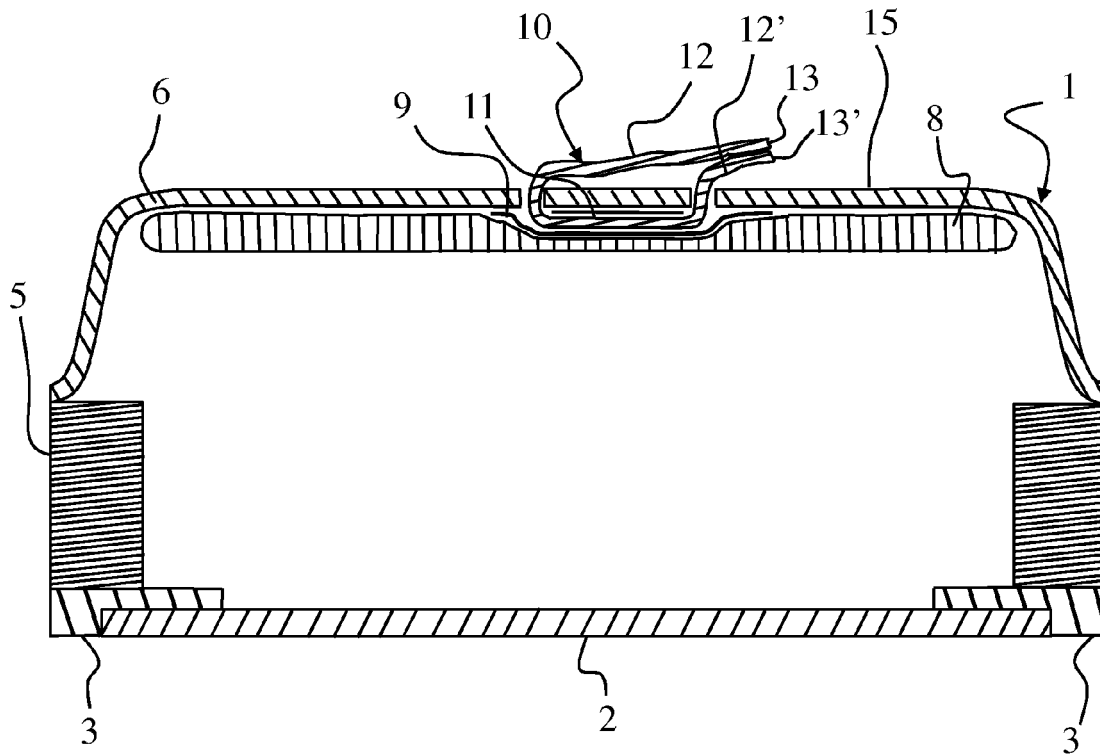
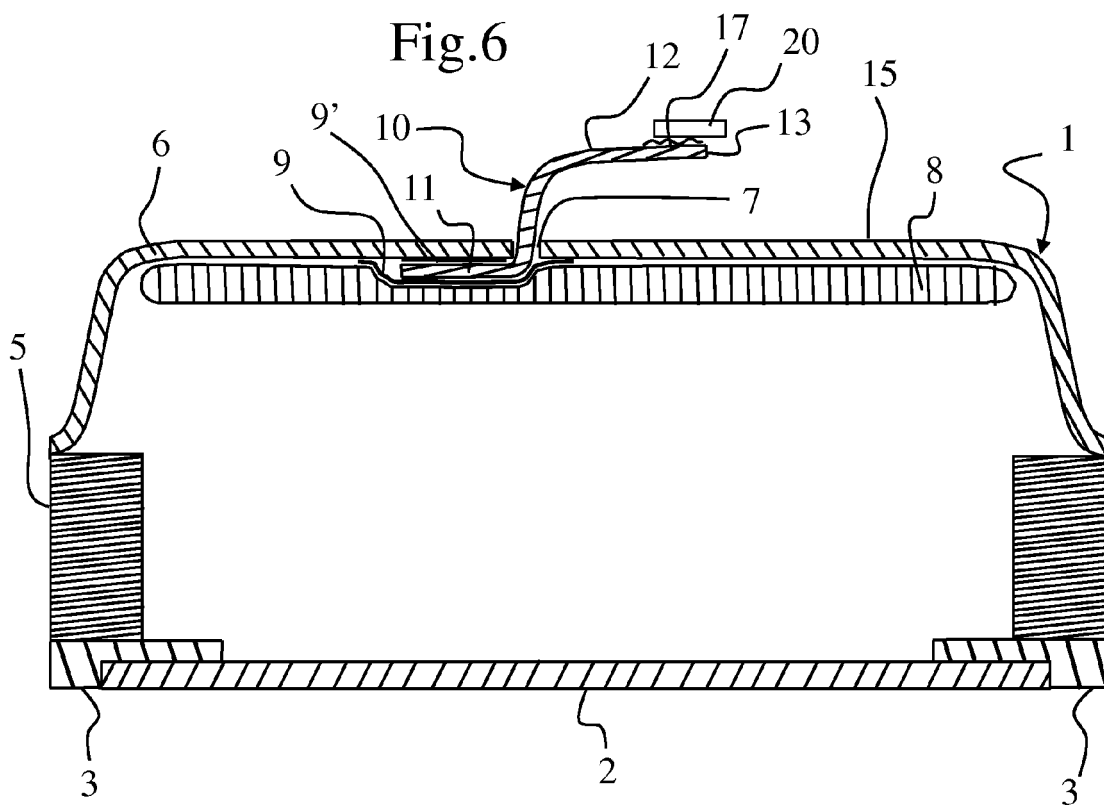
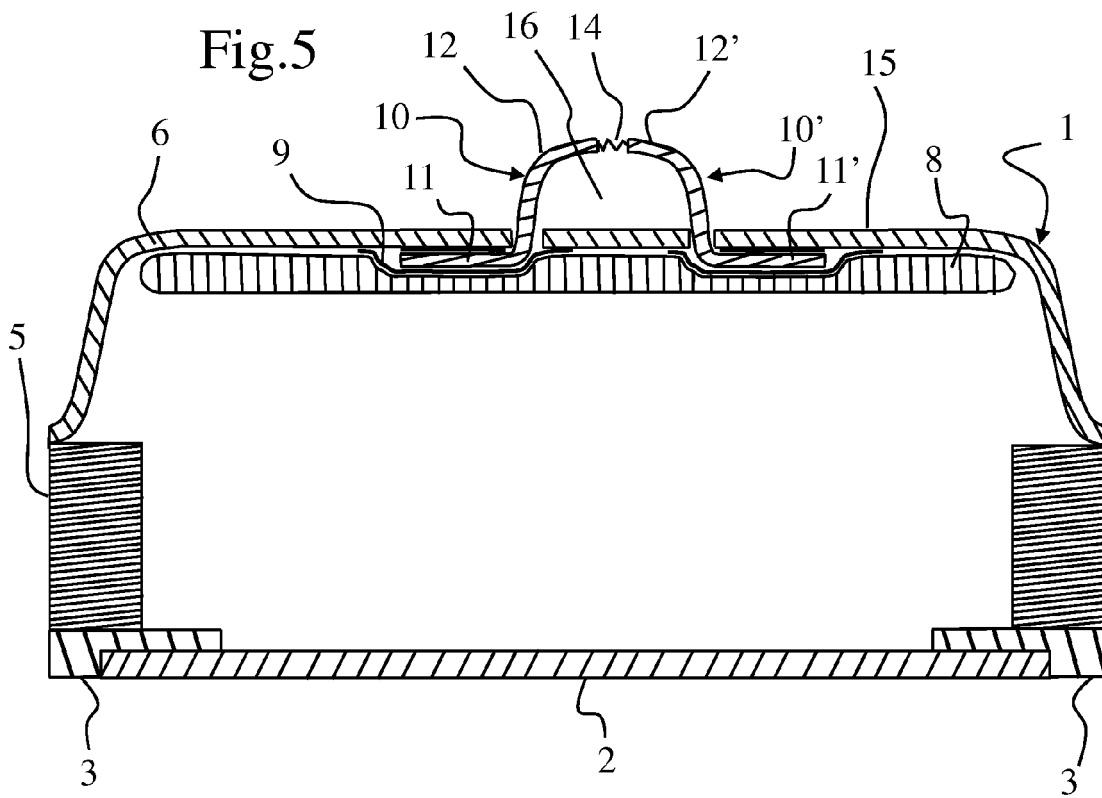


Fig.4







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 10 17 1665

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X Y	EP 1 479 416 A1 (ROSSIGNOL SA [FR]) 24 novembre 2004 (2004-11-24) * alinéas [0019] - [0026]; figures 1-6 *	1,6-10, 12,13 2,3,5, 11,14,15	INV. A63C5/00 A63C5/12
Y,D	EP 1 952 852 A1 (ROSSIGNOL SA [FR]) 6 août 2008 (2008-08-06) * le document en entier *	2,3,5, 11,14,15	
X	EP 0 774 280 A1 (SALOMON SA [FR]) 21 mai 1997 (1997-05-21) * figure 13 *	1-15	
A,D	EP 1 247 550 A1 (ROSSIGNOL SA [FR]) 9 octobre 2002 (2002-10-09) * le document en entier *	1-14	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			A63C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 13 décembre 2010	Examineur Haller, E
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

2
EPO FORM 1503 03.02 (F04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 10 17 1665

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

13-12-2010

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
EP 1479416	A1	24-11-2004	AT 418368 T FR 2855066 A1 US 2004232594 A1	15-01-2009 26-11-2004 25-11-2004
EP 1952852	A1	06-08-2008	AT 440647 T FR 2912065 A1 US 2008185800 A1	15-09-2009 08-08-2008 07-08-2008
EP 0774280	A1	21-05-1997	AT 205103 T DE 69614969 D1 DE 69614969 T2 FR 2740981 A1	15-09-2001 11-10-2001 11-04-2002 16-05-1997
EP 1247550	A1	09-10-2002	AT 324156 T DE 60210857 T2 FR 2823126 A1	15-05-2006 07-12-2006 11-10-2002

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- EP 1247550 A [0003]
- EP 1952852 A [0004]